



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° VO-2025/07

RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION
Route de Burgaz, route de Promery, route des Caves,
route de Gorgy, route du Murgier, route de la Fruitière,
route des Fregnards, route des Voisins, chemin des
Trembles, chemin des Ecoliers et chemin des Resses

La Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-1 et suivants ;
- Vu la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 sur la décentralisation ;
- Vu la Loi n° 66.407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des Mairies en matière de circulation routière ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.131-3 et suivants ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la demande de M. Cédric PRIMANN représentant la société REF-LINK, reçue le 24/03/2025 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation par des mesures de police pour préserver la sécurité des circulations sur la route départementale RD172 dite « route de Burgaz », en agglomération, et sur une partie des voies communales, pendant les travaux d'ouverture de chambres télécoms ;

ARRÊTE

Article 1 – A partir du **mardi 1^{er} avril 2025 et jusqu'au vendredi 13 juin 2025, de 7h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 7h00 à 12h00 le vendredi**, la société REF-LINK et ses sous-traitants, réaliseront des travaux d'ouverture de chambres télécoms, pour audit et éventuellement réparations des boîtiers fibres optique, sur les routes suivantes (voir plan ci-annexé) :

- la route départementale n° 172, en agglomération dite « route de Burgaz »,
- la voie communale n° 1 dite « route de Proméry »,
- la voie communale n° 2 dite « route des Caves »,
- la voie communale n° 3 dite « route de Gorgy » au niveau du numéro 37,
- la voie communale n° 4 dite « route du Murgier »,
- la voie communale n° 5 dite « route de la Fruitière »,
- la voie communale n° 6 dite « route des Fregnards »,
- la voie communale n° 7 dite « route des Voisins »,
- la voie communale n° 15 dite « chemin des Trembles » au niveau des numéros 315 et 316,
- la voie communale n° 23 dite « chemin des Ecoliers »,
- la voie communale n° 24 dite « chemin des Resses ».

Article 2 – La circulation sur ces routes, s'effectuera en chaussée rétrécie avec alternat manuel.

Article 3 – Les services d'incendie et de secours pourront circuler.

Les points d'eau d'incendie CU 1, 2, 3, 4, 5, 23, 25, 26, 33 et 34 devront rester accessibles durant les travaux.

Article 4 – Les pré-signalisations, signalisations adaptées et le balisage du chantier seront assurés par la société REF-LINK, responsable des travaux, qui veillera au maintien de ceux-ci pendant toute la période concernée.

Article 5 – A la fin des travaux, le domaine public sera débarrassé et rendu en parfait état.

Article 6 – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois.

Article 7 – La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE 2, place de Verdun – B.P. 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site.

.../...

Article 8 – La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANNECY MEYTHET,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BALME DE SILLINGY,
- Monsieur le Responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'EPAGNY METZ-TESSY,
- la société REF-LINK – 37 rue du Pré Rampeau – 73470 NOVALAISE.

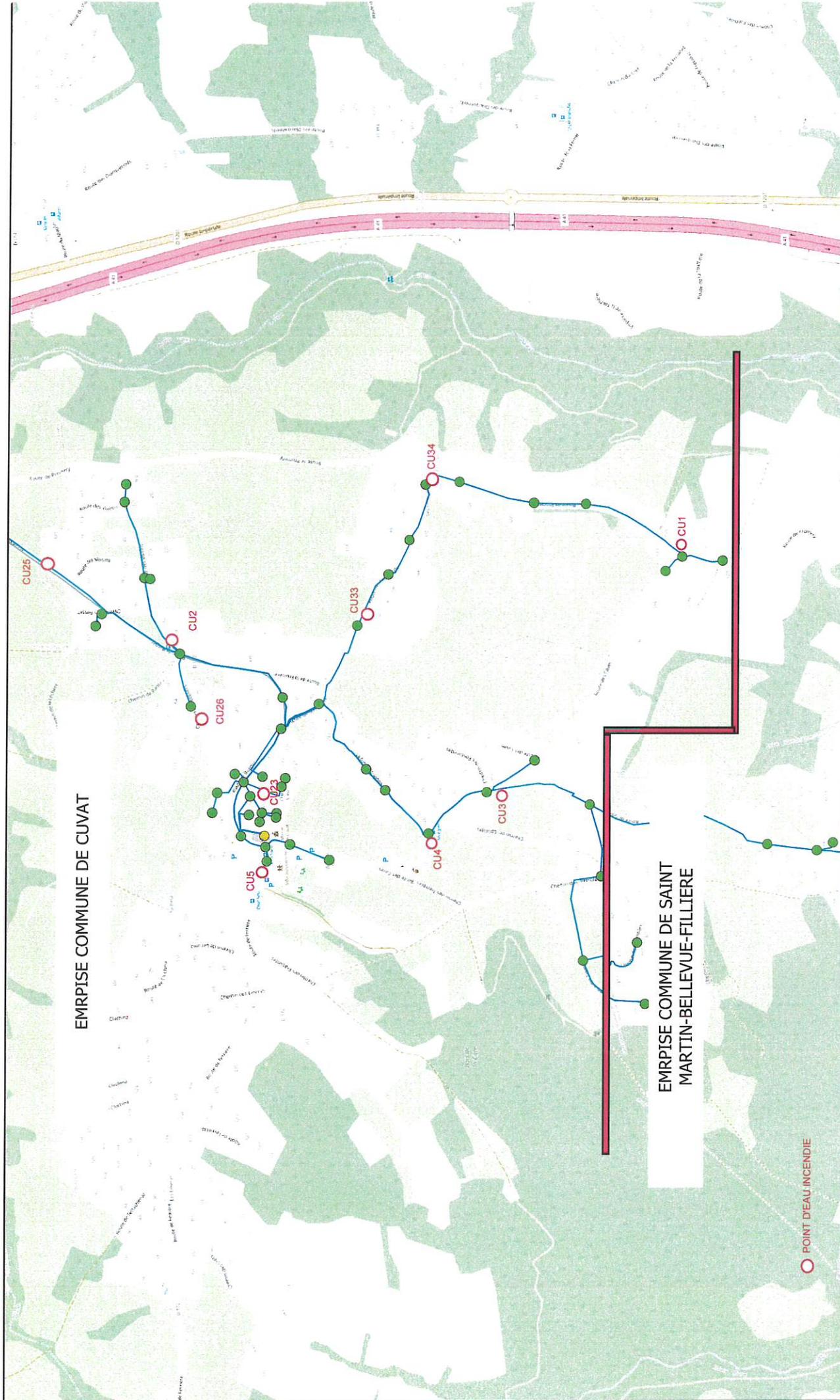
Fait à CUVAT, le 28 mars 2025

LA MAIRE

Julie MONTCOUQUIOL



Affiché en Mairie le 28/03/2025



EMRPISE COMMUNE DE CUVAT

EMRPISE COMMUNE DE SAINT
MARTIN-BELLEVEUE-FILLIERE

○ POINT DEAU INCENDIE

Projet : Audit et réparation du réseau fibre optique à Cuvat		
24/03/2025	Audit et réparation réseau fibre	ISO A4
Date	Version V_1	Projeteur
Mathieu MAUCHERAT		Plan

Ref-Link 5 Impasse Benjamin Franklin 38110 Rochetoirin		Echelle : Sans
Chef de Projet : Mathieu MAUCHERAT 0608171713		

